

Interpellation violente lors d'une manifestation à Rennes : deux policiers de la CRS 8 au tribunal

Ewen BAZIN.

Deux policiers de la CRS 8 étaient jugés par le tribunal correctionnel de Rennes (Ille-et-Vilaine), ce lundi 2 juin 2025. Il leur était reproché d'avoir commis des faits de violence lors de l'interpellation d'un manifestant, en marge d'une mobilisation contre la réforme des retraites, le 15 avril 2023, alors que ce dernier refusait d'obtempérer.

Après des mois de mobilisation, le couperet est finalement tombé la veille, le Conseil constitutionnel a validé, l'essentiel de la réforme des retraites. Impensable pour certains opposants, qui décident de se réunir de nouveau dans les rues de [Rennes](#) (Ille-et-Vilaine), samedi 15 avril 2023. C'est dans ce contexte de tension que, vers 16 h, plusieurs centaines de manifestants, parmi les plus radicaux, remontent le boulevard de la liberté et font face à une unité de la CRS 8, spécialisée dans le maintien de l'ordre.

L'interpellation fait le tour des réseaux sociaux

Rapidement la situation se tend. Les projectiles pleuvent contre les forces de l'ordre qui décident de charger pour repousser les manifestants, procédant à plusieurs arrestations. Les réseaux sociaux s'emballent, plusieurs vidéos montrant l'interpellation violente d'un homme [sont largement partagées](#). Les internautes dénoncent notamment les agissements d'un policier qui projette l'homme au sol et lui donne un coup de poing au visage alors qu'il était conduit jusque dans le camion de police. Le même se voit reprocher d'avoir été menaçant vis-à-vis d'une photjournaliste en la pointant avec son lance-grenades lacrymogène.

[Lire aussi : Un policier poursuivi devant la justice pour des violences en marge d'une manifestation à Rennes](#)

Face au poids des images, l'ancien député France Insoumise de la première circonscription d'Ille-et-Vilaine, Frédéric Mathieu, saisit le procureur de la République. Dans le même temps, le manifestant dépose plainte contre deux hommes de la CRS 8 pour violences : l'un mis en cause par les internautes, qu'il accuse aussi de l'avoir gazé une fois conduit, menotté dans le camion de police, et un second pour lui avoir écrasé les jambes lors de son placage ventral.

Ces derniers font de même à son encontre lui reprochant des faits d'outrage et rébellion. S'il reconnaît ces derniers faits, en évoquant son état d'ébriété, alors de 0,79 mg/litre d'air expiré, et sa volonté de sortir de la manifestation, il conteste avoir insulté ou s'être montré violent vis-à-vis des policiers.

« Une personne assez virulente »

À la barre du tribunal correctionnel de Rennes deux ans plus tard, ce lundi 2 juin 2025, le brigadier-chef dont les actes ont fait le tour des réseaux, tient à rappeler que le plaignant était alors « **une personne assez virulente qui voulait en découdre** ». Après avoir évoqué lors de son audition, les tentatives de « **coups de tête et de morsures** », de l'homme, mais aussi ses crachats, le visant, il précise dorénavant que ces faits visaient plutôt ses collègues.

Des versions évolutives pointées du doigt par l'avocat du manifestant M e Olivier Pacheu, qui questionne cet usage de la force : « **Être policier ne vous autorise pas à dépasser toutes les limites de la violence** ». Bien que rappelant le contexte de tension auquel devaient faire face les policiers, à l'époque, la procureur note également que les gestes de l'agent n'apparaissent « **pas nécessaires et proportionnés** », alors même qu'il n'y avait « **pas d'urgence** » à éloigner le manifestant.

Jugeant tout de même que ce dernier a « **fragilisé l'ensemble du dispositif** » des forces de l'ordre, elle requiert à son encontre trois mois d'emprisonnement avec sursis pour rébellion, et l'obligation de suivre un stage de citoyenneté, et six mois avec sursis contre l'agent de la CRS 8. Mais demande la relaxe pour le second policier.

La décision a été mise en délibéré et sera rendue le 24 juin 2025.